

2 ex le 30-11-51
Commune de Royan
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
de la
Charente-Maritime

COMMUNE de **ROYAN**

ARRONDISSEMENT
de **Rochefort**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON
de **Royan**

Séance du 2 Novembre 1951 19

OBJET :
**Colis de Noël
pour les Combattants
d'Indochine.**

L'an mil neuf cent **cinquante et un**, le **2** du mois
de **Novembre**, le Conseil Municipal de **Royan**
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. **Regazoni, Charles**, en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le **24 Nov. 1951** 19

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

Etaient présents : MM. **Regazoni, Veyssière, Chamboulian,
Bujard, Jaquet, Sengnet, Guillaud, Counil, Cousinet,
Chazeaud, Bouchet, Main, Domecq, Pouget, Melle Rikowski**

Représentés : M. **Thirion** par M. **Cousinet**.

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Absents : MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. **Bujard**, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

**Le Conseil vote une subvention de 20.000 frs au Comi-
té local pour participer aux envois de colis de Noël
aux combattants d'Indochine, originaires de Royan.**

**Cette somme sera mandatée à M. Lefèvre, demeurant
à Royan CCP 185.855 à Bordeaux, qui se charge de la
confection et de l'expédition des colis.**

APPROUVÉ

La Rochelle, le 24 NOV 1951



Pour le PRÉFET,
Le Secrétaire Général :

[Handwritten signature]

Fait et délibéré à **Royan**
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. ~~les membres présents.~~

Maire

N'ont pas signé : MM.



Pour extrait conforme :

Pour le Maire,
Le Maire,
H. Point

[Handwritten signature]

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

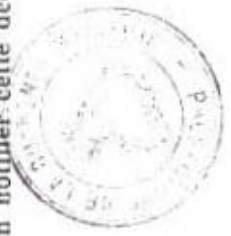
ONDISSEMENT
La Rochelle

Le Préfet de la Charente-Maritime
à Monsieur le Maire de Royan

Par décision de ce jour, j'ai approuvé la délibération du Conseil Municipal de
Royan
en date du 2 Novembre 1951 portant Ouverture pas additif au
budget de l'exercice en cours d'un crédit de 20.000 fr.
à verser à titre de subvention aux Combattants d'Indochine Subvention
au Comité Local.

NOV 1951 A 5631

Je vous prie de vouloir bien notifier cette décision au Receveur de la commune
intéressée.



Pr LE PRÉFET :
Le Chef de Division,

[Handwritten signature]